

Secrétariat :

DEAL Réunion – Valentin Le Tellier

Tel : 02 62 94 72 44

Mél : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Compte-rendu

Réunion du 28 avril 2022

Lieu : DEAL

Liste des participants : cf. annexe

PJ : - diaporama DEAL
- diaporama BRGM sur les études volumes prélevables

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Périmètre et fonctionnement de la commission
2. État des lieux des études réalisées concernant les besoins des milieux
3. État des lieux des outils de suivis des prélèvements à l'échelle de l'île

* *
*

1. Périmètre et fonctionnement de la commission

Valentin Le Tellier rappelle le périmètre, les objectifs et les modalités de fonctionnement validés par le CEB lors de sa séance plénière du 4 juin 2021. La commission doit contribuer à assurer l'équilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles (eau superficielle et souterraine), en préservant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, dans un contexte de changement climatique. Pour cela, elle doit définir une stratégie régionale de gestion de la ressource en eau et assurer sa mise en œuvre opérationnelle et son suivi. Elle intervient seulement sur les aspects quantitatifs de la ressource.

Composition

La commission est composée par défaut de tous les membres du CEB. La DEAL propose d'y ajouter les structures suivantes, en lien avec la thématique de la ressource :

- les « gros préleveurs » sur les masses d'eau en déséquilibre quantitatif,
- les fermiers (SAPHIR, Veolia-Runeo, Derichebourg, Sudeo, CISE, la Créole, la SEMOP, Régies de Cilaos, la Plaine-des-Palmistes et Sainte-Rose, SPL de Petite-Île),
- Météo France,
- les représentants des sports d'eau vive (IRT, Fédérations de Kayak et de canyoning).

Concernant la liste des plus gros préleveurs, les données de prélèvement ont été reçues récemment par la DEAL ce qui n'a pas permis de l'élaborer pour les masses d'eau concernées. Elle sera élaborée dans un second temps et transmise pour validation.

Pascal Hoarau propose d'ajouter l'INSEE qui a une vision globale en particulier sur les zones qui se développent à La Réunion et les futurs besoins en eau associés.

La DEAL proposera aux structures mentionnées d'intégrer la commission ressource.

Autres points de fonctionnement :

Les autres points de fonctionnement suivants sont validés :

- fonctionnement général : cf. règlement intérieur du CEB ;
- fréquence de réunion : au moins 2 fois par an ;
- secrétariat et animation de séance : DEAL ;
- pas de présidence de la commission.

Stratégie d'action

Gilles Hubert et Sarah Bataille mentionnent l'actualisation à venir du plan départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques (PDEAH) datant de 2012. Le nouveau plan portera sur la période 2022-2032. Il s'appuiera sur un bilan des actions définies au plan actuel et intégrera de nouveaux enjeux par rapport à ce dernier. L'objectif principal de ce document sera de définir, de planifier et de présenter la stratégie de gestion globale de l'eau du Département à adopter dans les 30 ans à venir en vue de :

- satisfaire et sécuriser à tout moment de l'année les besoins en eau des différents usages (domestiques, agricoles et industriels) sur l'ensemble du département ;
- parvenir à une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du département ;
- favoriser le développement socio-économique global de l'île dans le respect du changement climatique.

Le Département souhaite échanger sur le PDEAH au sein de la commission et propose de partager le cahier des charges de cette étude ou de présenter son contenu lors d'un prochain échange avec les membres du CEB.

Roland Troadec pense effectivement important que la commission puisse s'exprimer sur ce sujet. Plus généralement, il pense que les retours d'expérience sont souvent suffisants pour émettre des avis sans attendre de nouvelles études sur certaines situations où des conflits d'usage sont déjà connus.

Jérôme Benoît insiste sur l'intérêt de sensibiliser les décideurs publics sur les enjeux de gestion quantitative de la ressource sur la base des connaissances déjà existantes.

Emmanuel Braun et Matthieu Menou constatent que la feuille de route de la commission est très vaste. Ils rappellent que la commission ne dispose pas de moyens spécifiques mais permettra de bien articuler les actions de ses membres sur ces sujets, quel que soit leur mode d'action (financeurs, maîtres d'ouvrage, scientifiques...).

Pascal Hoarau souhaiterait que les axes de la feuille de route soient déclinés en objectifs plus précis et assortis d'indicateurs.

Un plan d'actions détaillé, comprenant entre autres les actions « ressource » du programme de mesures du SDAGE, sera proposé pour la prochaine réunion de la commission ressource.

2. État des lieux des études réalisées concernant les besoins des milieux

Valentin Le Tellier présente le cadre global des études volumes prélevables (EVP) qui visent à définir les volumes permettant de concilier les usages en respectant 8 années sur 10 les objectifs environnementaux fixés. Kevin Samyn précise le cadre et la méthodologie pour les EVP en eau souterraine avec un focus sur l'EVP du Gol.

EVP en eau souterraine

Sur les 9 EVP à réaliser d'après le SDAGE ou le classement en zone de répartition des eaux, 6 ne sont pas initiées à ce jour :

- priorité 1 :
 - EVP Littoral Pierrefonds - Saint-Pierre (FRLG106),



- EVP Cocos (FRLG107)
- priorité 2 :
 - EVP ravine de Saint-Gilles (FRLG122)
 - EVP littoral de la Fournaise (FRLG104)
 - EVP Littoral Petite-Île à Saint-Pierre (FRLG105)
 - EVP brèches de Saint-Gilles (FRLG111)

Le classement proposé en priorité 2 s'appuie sur une évaluation des risques jugée moins alarmante pour les masses d'eau FRLG104, 105 et 111 et sur le déplacement envisagé du point de prélèvement pour la masse d'eau FRLG122, qui conduira à une modification des flux de la zone.

K Samyn insiste sur l'importance de la définition préalable des objectifs environnementaux pour chaque EVP. En approche préliminaire, on s'appuie pour cela sur l'approche du ratio prélèvement/recharge.

Julien Bonnier rappelle que ce ratio est à l'origine du classement dans le SDAGE d'une masse d'eau en « risque de non atteinte des objectifs environnementaux » (RNAOE) lorsqu'il est supérieur à 5 %. Ce seuil a été établi pour les aquifères volcaniques de métropole. A La Réunion, certaines masses d'eau sont à 5-6 % et la masse d'eau du Gol est à 50 % (masse d'eau à la productivité exceptionnelle). L'expertise du seuil est prévue dans le cadre de l'EVP Nord pour vérifier s'il est adapté au contexte hydrogéologique de La Réunion. Sa modification éventuelle sera soumise à validation du CEB.

Alexandre Moullama indique qu'en fonction des contraintes liées à une masse d'eau, des objectifs moins importants que le bon état peuvent être définis et d'autres paramètres suivis (ex : marqueurs de l'intrusion saline).

Marie Lacoste souhaite être associée aux échanges concernant la fixation de ces objectifs environnementaux, notamment s'ils sont différents de ceux fixés par le SDAGE. Elle souhaite être destinataire des rapports éventuels déjà existants sur ce sujet.

Pascal Hoarau pense que le principe de précaution devrait s'appliquer et que le seuil de 5 % devrait continuer à s'appliquer faute d'études complémentaires à ce jour. Il indique que les écosystèmes côtiers sont malades et que cela demande des changements de gestion importants.

Gilles Hubert pense très important de pouvoir partager rapidement ces études avec les aménageurs du territoire pour éclairer les stratégies de mobilisation des eaux (souterraines ou superficielles selon les cas).

Il sera proposé aux membres le souhaitant d'intégrer les comités de pilotage des études en cours pour en faciliter l'appropriation, en particulier par les intercommunalités (formations littorales Nord et Ouest). Marie Lacoste et Pascal Hoarau sont d'ores-et-déjà intéressés.

Les éléments relatifs à l'expertise du seuil prélèvement/recharge de 5 % seront partagés avec la commission ressource, ainsi que les objectifs environnementaux définis pour chaque EVP.

EVP en eau superficielle

Le programme de mesures du SDAGE prévoit la réalisation d'EVP sur les 3 rivières de cirque. En complément, des études de débit minimum biologique (DMB) doivent être réalisées sur un certain nombre d'ouvrages. Les DMB visent à concilier les usages à l'échelle de l'ouvrage, et les EVP à l'échelle d'un bassin versant. La seule EVP récemment démarrée est celle du bassin versant de la rivière du Mât.

Les membres du CEB aimeraient disposer d'un glossaire et que les présentations soient transmises avant les réunions afin de pouvoir se les approprier et pouvoir émettre un avis éclairé sur les sujets présentés.

3. État des lieux des outils de suivi des prélèvements

Plusieurs outils bancarisant des données sur les prélèvements existent au niveau local ou national. Deux d'entre eux sont présentés plus en détail respectivement par Alexandre Moullama et Jérôme Benoît :

- la banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) : elle est alimentée à partir des déclarations annuelles faites par les préleveurs pour des volumes supérieurs à 10 000 m³/ an, qui donnent lieu au paiement d'une redevance à l'Office de l'eau ;
- les outils de suivi de l'ARS : ils concernent principalement les captages d'alimentation en eau potable (AEP), et de manière plus marginale les thermes et les eaux conditionnées. Les données sont cartographiques (localisation des prélèvements, des périmètres de protection et des unités de distribution) et analytiques.

Valentin Le Tellier présente les premières étapes du travail de synthèse des données réalisé. Ce travail s'avère nécessaire, car les différentes bases de données ne se recoupent que partiellement et ne permettent pas à ce stade de réaliser de manière simple des analyses spatiales ou temporelles basiques sur les prélèvements réalisés.

Pascal Hoarau insiste sur l'importance de pouvoir disposer simplement et rapidement des données de prélèvement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et pose la question des données sur lesquelles s'appuient les arrêtés d'autorisation délivrés.

Julien Bonnier mentionne que l'office de l'eau gère le Système d'information sur l'eau (SIE), outil multi-thématique qui pourrait intégrer les données d'un outil de suivi des prélèvements. Les protocoles de suivi et de transmission des données ont été précisés il y a 4-5 ans par la police de l'eau et figurent désormais dans les arrêtés préfectoraux, mais les données ne sont pas rassemblées à ce jour. Ces données sont plus précises que les données de suivi des aquifères collectées dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, notamment en ce qui concerne le pas de temps d'acquisition (elles sont parfois sur un pas de temps horaire).

Un groupe de travail technique « base de données régionale sur les prélèvements » va être mis en place afin de consolider l'état des lieux réalisé, préciser les informations utiles à partager au niveau régional et définir une organisation (flux de données, outil de gestion des données). Le groupe de travail présentera ses avancées lors de la prochaine réunion de la commission ressource.

Un débat s'ensuit sur le projet de lâcher de rodenticide par drone en milieux naturels dans le cadre d'actions de conservation du tuit-tuit et des pétrels sur certains secteurs et des impacts potentiels sur la qualité de l'eau. Ce programme porté par le Parc national doit permettre de concilier les enjeux de biodiversité et d'eau.

Jérôme Benoît indique que le programme prévoit des campagnes de mesures de la qualité de l'eau avant / pendant / après. Un avis de l'hydrogéologue agréé a été sollicité et le projet est en cours d'instruction par l'ARS.

* *
*

Annexe : Feuille de présence

Nom	Structure	Emargement
CIERGE Claude	Écologie REUNION	
PAYET Patrick	RNOI	
LEGER Christian	SEOR	
TROADEC Roland	CEB coll. pers. qualifiés	
MAUGARD Jean-Paul	Fédération de pêche	
BATAILLE Sarah	CDRAU / DAE SARHA	
NOULLANA Alexandre	Office de l'eau	
HUBERT Gils	CEB	
LE BIHAN ARON Bernadette	C.E.B SREPEN	
Emmanuel BRAUN	DEAL / Dr. af.	
MASSON Joliette	Elue C.Agriculture	
AURÉ Frédéric	Chambre d'Agriculteurs	
Mathieu MENOU	DEAL / SEB	
J BONNIER	Office de l'eau	
de SAINT-ROMAIN Grégoire	DEAL / SEB	
LE TELLIER Valentin	DEAL / SEB	
SATYR Kenin	BRGM	Vidéoconférence
HOAREAU Pascal	RNMESP	Vidéoconférence
MAHE Emic	Région	"
BABONNEAU Stéphane	CIVIS	"
DOMINIQUE Vayana	TLO	"

Nom	Structure	Emargement
DERVIN Sébastien	NOI	Visioconférence
LACOSTE Marie	CBMM	"
MARTIGNE Jean Claude	Vie Océane	"
BENOIT Jérôme	ARS	ARS
AGUILAR Cécile	ARS	Aguilars
NATIVEL Jean François	Département	Visioconférence
OASTANIER Christophe	DAAF	Visio
DURAND Stéphane	DEAL/SPREI	Visio
JOIN Jean Lambert	Pro Qualifié	Visio